



CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1. L'Organisme de Formation Dénomination : NS Company(NS Univers Training & Consulting)

Adresse : 61 Avenue Point du jour. 69005 Lyon

Représenté par :Nouzha SAROUTI

Téléphone : 07 66 92 43 27

Email : contact@ns-univers.com

Numéro de déclaration d'activité : 940 149 685 R.C.S Lyon

Ci-après dénommé « l'Organisme de Formation »,

2. Le Bénéficiaire Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Ci-après dénommé « le Bénéficiaire »,

3. Objet de la convention La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions de la formation intitulée : « Formation en Soins Énergétiques ».

4. Description de la formation

- **Intitulé de la formation** : Formation en Soins Énergétiques
- **Durée totale** : 80H
- **Dates** : Du 29/30 Mars 2025 au 12/13 Juillet 2025
- **Horaires** : 9h à 12h30 & 13h30 à 18h
- **Lieu** :61 Avenue point du jour 69005 Lyon
- **Programme** : Voir documents annexes: Modules
- **Objectifs** : Comprendre :
 - Les bases des Soins Énergétiques
 - La Conscience Cellulaire et les Mémoires Cellulaires

- Les Niveaux de Conscience
- Les Flux énergétiques et les points d'harmonisation
- les fondamentaux de la MTC

5. Moyens pédagogiques

- Supports de cours : documents imprimés
- Exercices pratiques et Techniques Manuelles

6. Modalités d'évaluation: Une évaluation des acquis sera réalisée à la fin de la formation sous forme de :

- Questionnaire
- Mise en situation pratique
- Évaluation continue pendant les sessions

7. Coût de la formation:

- **Coût total :** 2450€ (490€/week-end)
- Modalités de paiement : Par virement bancaire: un acompte de 490€ à l'inscription et solde avant la formation.
- Possibilité de paiement en plusieurs fois.

8. Engagements des parties

- L'Organisme de Formation s'engage à :
 - Fournir une formation conforme au programme décrit
 - Mettre à disposition des moyens pédagogiques adaptés
 - Assurer un suivi personnalisé du Bénéficiaire
- Le Bénéficiaire s'engage à :
 - Participer activement à l'ensemble des sessions
 - Respecter les règles d'organisation fixées par l'Organisme de Formation
 - S'acquitter des frais de formation dans les délais convenus

9. Résiliation En cas d'annulation par le Bénéficiaire :

- Désistement plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement intégral.
- Désistement plus de 15 jours avant le début de la formation : remboursement à 50 %.
- Désistement moins de 15 jours avant le début de la formation : aucun remboursement de l'acompte sauf cas exceptionnel (maladie, force majeure).

En cas d'annulation par l'Organisme de Formation, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

10. Litiges Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera résolu à l'amiable ou soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Lyon, le:

En deux exemplaires originaux.

Signatures

L'Organisme de Formation :
(Signature et cachet)

Le Bénéficiaire:
(Signature avec la mention Lu &
Approuvé)